

## Délibération n°2024\_DEL\_023

**Objet**

**Eau et assainissement :**

**Tarification de l'assainissement collectif à partir du  
1er juillet 2024**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 38  
Date de la convocation : 26 mars 2024

Le 8 avril 2024 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

**Présents :**

BOUCHET Isabelle, ROUPIOZ Sylvia, ZAMPARO Justine, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-Pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, DULAC Christian, CHAUVETET Béatrice, TRUFFET Nicolas, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, VIOLLET Mickaël, ABRY Michel, AUGUSTIN Laetitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX -VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

**Absents/Excusés :**

- M. DUMONT Patrick, suppléé par Mme BOUCHET Isabelle
- MME BOICHET-PASSICOS Christine qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. TRUFFET Nicolas
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME BOUCHET Geneviève qui a donné pouvoir à M. TRANCHANT Yohann
- M. BASTIAN Patrick
- M. TAMRI M'hamed
- Mme BONANSEA Monique

M. PERISSOUD Jean-François a été élu secrétaire de séance.

**Rapporteur** : M. Serge DEPLANTE, Vice-Président

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la tarification du service public de l'assainissement collectif est harmonisée sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle a fait l'objet d'une revalorisation pour l'année 2024, corrélée à l'inflation (+ 6 % sur la part proportionnelle).

Pour mémoire, cette tarification comprend : une part fixe (indépendante du volume de consommation et fonction des caractéristiques du branchement) ainsi qu'une part variable, proportionnelle à la quantité d'eau consommée, comptabilisée en mètres cubes (m<sup>3</sup>).

Suite au rapport des orientations budgétaires 2024, présenté en conseil communautaire du 26 février 2024, et compte tenu des besoins d'équilibre du budget, en fonctionnement comme en investissement, il est proposé d'engager une trajectoire d'augmentation du prix de l'assainissement. Ces besoins correspondent en particulier à d'importants investissements sur les stations de traitement des eaux usées (dont la réalisation de la nouvelle station de traitement des eaux usées et de valorisation énergétique intercommunale à Rumilly, et des projets sur les stations de moyenne capacité), ainsi que sur les réseaux.

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, une augmentation de 30 centimes d'euros de la part variable est proposée, et ce sans différenciation tarifaire, conformément à l'avis formulé par la commission eau et assainissement en date du 27 février 2024.

En projection, les besoins d'investissements et les précisions attendues sur le plan de financement du projet de station de traitement des eaux usées intercommunale amèneront, pour les années 2025 et 2026 à une proposition de trajectoire tarifaire pluriannuelle, afin de de préserver les équilibres budgétaires et la capacité financière de la collectivité.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> Tarifs 1er juillet 2024	<b>Tarifs 01er janvier 2024</b> <i>(pour mémoire)</i>			
	<b>Annuelle</b> € HT/an	<b>Semestrielle</b> € HT/semestre	<b>Annuelle</b> € HT/an	<b>Semestrielle</b> € HT/semestre
<b>Part fixe € HT</b>	<b>30,60€</b>	<b>15,30€</b>	<b>30,60€</b>	<b>15,30€</b>
<b>Part proportionnelle € HT/m3</b>	<b>2,90€</b>		<b>2,60€</b>	

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

PAR 37 VOIX POUR,  
Et 1 ABSTENTION,

- **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les tarifs du service de l'assainissement collectif suivants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarifs à compter du 1er juillet 2024		
	Annuelle € HT/an	Semestrielle € HT/semestre
Part fixe € HT	30,60€	15,30€
Part proportionnelle € HT/m3	2,90€	

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

François RAVOIRE



Délibération transmise en Préfecture le : 24 AVR. 2024

Délibération publiée le : 24 AVR. 2024